



Mon ancien propriétaire refuse de me rendre mon courrier

Par **fredetthomas**, le **21/03/2013** à **10:59**

Bonjour,

J'ai déménagé le 2 mars et mon ancien propriétaire a reçu du courrier à mon nom et refuse de me le donner étant donné qu'on s'est quitté en mauvais termes.

Quel recours puis-je entreprendre pour l'obliger à me le rendre ?

Merci.

Par **chaber**, le **21/03/2013** à **11:05**

bonjour

n'aviez-vous fait votre changement d'adresse à la poste?

votre ancien propriétaire peut toujours dire qu'il n'a rien reçu.

Par **fredetthomas**, le **21/03/2013** à **11:12**

Non je n'avait pas fait mon changement d'adresse à la poste car à mes précédents

déménagements je ne l'avait pas fait et il n'y a jamais eu de soucis j'ai effectuée moi-même mon changement d'adresse auprès de tous les organismes...

Mon ancien propriétaire nous a appelé pour nous dire qu'il avait reçu du courrier mais qu'il nous le rendrait pas. Donc la je lui envoie des textos afin que ce soit marqué noir sur blanc qu'il refuse de nous le rendre.

Mais que faire par la suite?

Par **cocotte1003**, le **21/03/2013** à **13:31**

Bonjour, un texto n'est pas une preuve juridiquement valable. faites lui une LrAR, cordialement

Par **moisse**, le **21/03/2013** à **14:50**

Bonjour,

Avec des preuves tangibles (pas de bla bla bla), mais par exemple des attestations du facteur, des témoins lorsque cette rétention de courrier vous a été annoncée, il y a du grain à moudre puisqu'on est en présence de l'interception de correspondance privée (code pénal L226-15).

Autrement c'est le prix à payer pour avoir négligé une démarche de bon sens, consistant en la réexpédition de son courrier pour changement d'adresse.

Par **She**, le **08/11/2016** à **15:20**

Bonjour,

Mon propriétaire refuse de me rendre mon courrier car nous nous sommes quittés en mauvais termes car il m'avait facturé des choses fausses à l'état des lieux j'ai donc refusé de signer l'état des lieux et depuis il refuse catégoriquement de me rendre mon courrier qu'est-ce que je peux faire ?

Merci.

Par **chaber**, le **08/11/2016** à **15:30**

bonjour SHE

n'avez-vous fait votre changement d'adresse à la poste et auprès des divers organismes?

votre ancien propriétaire peut toujours dire qu'il n'a rien reçu.

Par amajuris, le 08/11/2016 à 16:19

Bonjour,
votre ancien propriétaire peut vous dire que c'était un mensonge pour vous obliger à signer l'état des lieux.
vous auriez du faire votre changement d'adresse.
salutations